

— PROGRAMME INTERDEPARTEMENTAL D'ACCOMPAGNEMENT DES HANDICAPS ET DE LA PERTE D'AUTONOMIE (PRIAC)

ACTUALISATION 2015



Référent ARS
Docteur Françoise DUMAY
françoise.dumay@ars.sante.fr / 02.31.70.95.18

Sommaire

1. INTRODUCTION	4
1. LES TAUX D'ÉQUIPEMENT AU 31 DÉCEMBRE 2014	5
1.1. Taux d'équipement dans le champ du handicap	5
1.1.1. Handicap enfant : annexe 24.....	5
1.1.2. CAMPS et CMPP.....	6
1.1.3. Adultes.....	7
1.2. Taux d'équipement dans le champ de la personne âgée en perte d'autonomie	8
2. LE BILAN DU PRIAC PRÉCÉDENT	9
3. LES GRANDES ORIENTATIONS DU PRIAC	10
3.1. Le PRIAC par nature d'opérations / type de financement / catégorie de structures / année de réalisation	10
3.2. Le PRIAC par public.....	11
3.3. Le PRIAC par type de structures.....	12
4. LE LIEN ENTRE PRIAC ET PROJET RÉGIONAL DE SANTÉ	13
4.1. Objectifs généraux du PSRS par domaine stratégique pour lesquels un (des) projet(s) du PRIAC est (sont) identifié(s)	13
4.2. Le lien entre PRIAC et SROMS.....	16
5. LA PROGRAMMATION DÉTAILLÉE	19
5.1. Le dépistage et la prise en charge précoce.....	19
5.2. L'accompagnement en institution	20
5.3. L'accompagnement en milieu ordinaire de vie.....	23
ANNEXE 1 Dotation régionale limitative 2015	26

INTRODUCTION

Texte de référence

Le PRogramme Interdépartemental d'ACcompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC) a été instauré par la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances.

L'article L-312-5-1 du Code de l'action sociale et des familles stipule : « Pour les établissements et services mentionnés aux 2°, 3°, 5°, 6°, 7°, 11° et 12° du I de l'article L. 312-1 qui accueillent des personnes handicapées ou des personnes âgées, le directeur général de l'agence régionale de santé établit un programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie composé d'objectifs de programmation pour la mise en œuvre du schéma régional mentionné au 3° de l'article L. 312-5. Ce programme dresse, pour la part des prestations financées sur décision tarifaire du directeur général de l'agence régionale de santé, les priorités de financement des créations, extensions ou transformations d'établissements ou de services au niveau régional. »

Objectif

Ainsi, le programme traduit la mise en œuvre financière du schéma. Il a pour rôle de programmer les financements mobilisables contribuant à la réalisation du schéma et l'atteinte des objectifs du Plan Stratégique Régional de Santé.

Il a vocation à rendre lisible, sur la durée du Projet Régional de Santé, la programmation de l'évolution de l'offre médico-sociale [type de prise en charge, territoire (départemental ou infra-départemental) capacités (en nombre de places ou en services...)]. Le PRIAC n'est pas un classement par priorités des dossiers qui n'ont pas trouvé de financement, c'est l'affichage de ressources que l'État est prêt à affecter à certaines capacités, pour un certain public, sur un certain territoire.

Il doit permettre d'accompagner l'entrée dans une logique d'appel à projets. C'est à partir de cette programmation pluriannuelle, dont le cadrage financier s'appuie sur le montant des enveloppes médico-sociales mobilisables, que seront lancés les appels à projets pour la création et l'adaptation des établissements et services médico-sociaux.

Périmètre

Le champ du programme est circonscrit aux dispositifs concourant à l'accompagnement des personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie. Il n'a pas vocation à décrire les dispositifs assurant la prise en charge des personnes présentant des difficultés spécifiques.

Il englobe les établissements et services sous compétence exclusive du directeur général de l'ARS ou sous compétence conjointe avec les présidents de Conseils Généraux.

Entre 2006 et 2011, le PRIAC était un outil de consolidation des besoins régionaux et interdépartementaux et dressait les priorités de financement pour les équipements et services médico-sociaux (connues ou prévisionnelles).

Désormais, conformément aux orientations de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie, l'expression des besoins de la région figure dans le plan stratégique et le schéma, le PRIAC est réaffirmé **comme instrument de programmation financière pluriannuelle** pour la mise en œuvre du schéma régional d'organisation médico-sociale, en cohérence avec les schémas d'organisation des soins et de prévention.

Il permet une programmation en enveloppe fermée et contrainte des mesures nouvelles, complétée des réaffectations de moyens médico-sociaux et de fongibilité asymétrique, alors que l'ancien PRIAC comportait une programmation prévisionnelle. **De fait, il est encadré financièrement par les dotations et enveloppes allouées par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie. C'est l'outil opérationnel du nouveau processus budgétaire mis en œuvre en 2011, basé sur des autorisations d'engagement et les crédits de paiement.**

Les dates de mises en œuvre présentent un caractère prévisionnel et sont susceptibles d'évoluer au regard de l'état d'avancement des projets. En ce sens, la programmation mentionnée dans le présent document ne peut donc pas traduire l'intégralité des crédits qui seront mobilisés sur toute la période du PRS. L'actualisation annuelle en fonction des autorisations d'engagements et crédits de paiement notifiés par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie est donc essentielle.

1. LES TAUX D'ÉQUIPEMENT AU 31 DÉCEMBRE 2014

1.1. Taux d'équipement dans le champ du handicap

1.1.1. Handicap enfant annexe 24

ANNEXES XXIV TOUTES DEFICIENCES	Calvados		Manche		Orne		Basse-Normandie	
	Autorisé 01/01/15	Taux à échéance	Autorisé 01/01/15	Taux à échéance	Autorisé 01/01/15	Taux à échéance	Autorisé 01/01/15	Taux à échéance
Nombre d'établissements et de services (hors doubles comptes)	33	33	27	27	23	23	83	83
Total capacités autorisées	2070	2085	1316	1336	1254	1254	4 640	4675
Population concernée*	170 045		115 901		68 568		354 514	
Taux d'Equipelement pour 1000 personnes âgées de 0 à 19 ans	12,17	12,26	11,35	11,53	18,29	18,29	13,09	13,19

Déficiences Intellectuelles (AN.24) dont autisme	Calvados		Manche		Orne		Basse-Normandie	
	Autorisé 01/01/15	Taux à échéance	Autorisé 01/01/15	Taux à échéance	Autorisé 01/01/15	Taux à échéance	Autorisé 01/01/15	Taux à échéance
Nombre d'établissements et de services	19	19	15	15	16	16	50	50
Total capacités autorisées	1181	1196	891	894	784	784	2856	2874
Population concernée*	170 045		115 901		68 568		354 514	
Taux d'Equipelement pour 1000 personnes âgées de 0 à 19 ans	6,95	7,03	7,69	7,71	11,43	11,43	8,06	8,11

Polyhandicaps (AN. 24 ter)	Calvados		Manche		Orne		Basse-Normandie	
	Autorisé 01/01/15	Taux à échéance	Autorisé 01/01/15	Taux à échéance	Autorisé 01/01/15	Taux à échéance	Autorisé 01/01/15	Taux à échéance
Nombre d'établissements et de services	9	9	7	7	3	3	19	19
Total capacités autorisées	140	140	66	66	46	46	252	252
Population concernée*	170 045		115 901		68 568		354 514	
Taux d'Equipelement pour 1000 personnes âgées de 0 à 19 ans	0,82	0,82	0,57	0,57	0,67	0,67	0,71	0,71

Déficiences Motrices (AN. 24 bis)	Calvados		Manche		Orne		Basse-Normandie	
	Autorisé 01/01/15	Taux à échéance	Autorisé 01/01/15	Taux à échéance	Autorisé 01/01/15	Taux à échéance	Autorisé 01/01/15	Taux à échéance
Nombre d'établissements et de services	3	3	8	8	2	2	13	13
Total capacités autorisées	166	166	101	101	29	29	296	296
Population concernée*	170 045		115 901		68 568		354 514	
Taux d'Equipelement pour 1000 personnes âgées de 0 à 19 ans	0,98	0,98	0,87	0,87	0,42	0,42	0,83	0,83

Troubles du Comportement (AN.24)	Calvados		Manche		Orne		Basse-Normandie	
	Autorisé 01/01/15	Taux à échéance	Autorisé 01/01/15	Taux à échéance	Autorisé 01/01/15	Taux à échéance	Autorisé 01/01/15	Taux à échéance
Nombre d'établissements et de services	8	8	9	9	7	7	24	24
Total capacités autorisées	412	412	193	193	275	275	880	880
Population concernée*	170 045		115 901		68 568		354 514	
Taux d'Equipelement pour 1000 personnes âgées de 0	2,42	2,42	1,67	1,67	4,01	4,01	2,48	2,48

Déficiences Auditives (AN. 24 quater)	Calvados		Manche		Orne		Basse-Normandie	
	Autorisé 01/01/15	Taux à échéance	Autorisé 01/01/15	Taux à échéance	Autorisé 01/01/15	Taux à échéance	Autorisé 01/01/15	Taux à échéance
Nombre d'établissements et de services	1	1	1	1	1	1	3	3
Total capacités autorisées	135	135	25	25	100	100	260	260
Population concernée*	170 045		115 901		68 568		354 514	
Taux d'Equipelement pour 1000 personnes âgées de 0 à 19 ans	0,79	0,79	0,22	0,22	1,46	1,46	0,73	0,73

* Source INSEE : estimations localisées de population au 01-01-2011

Déficiences Visuelles (AN. 24 quinquèes)	Calvados		Manche		Orne		Basse-Normandie	
	Autorisé 01/01/15	Taux à échéance	Autorisé 01/01/15	Taux à échéance	Autorisé 01/01/15	Taux à échéance	Autorisé 01/01/15	Taux à échéance
Nombre d'établissements et de services	2	2	0	0	1	1	3	3
Total capacités autorisées	36	36	0	0	20	20	56	56
Population concernée*	170 045		115 901		68 568		354 514	
Taux d'Équipement pour 1000 personnes âgées de 0 à 19 ans	0,21	0,21	0,00	0,00	0,29	0,29	0,16	0,16

1.1.2. CAMPS et CMPP

CAMSP **	Calvados		Manche		Orne		Basse-Normandie	
	Autorisé 01/01/15	Taux à échéance	Autorisé 01/01/15	Taux à échéance	Autorisé 01/01/15	Taux à échéance	Autorisé 01/01/15	Taux à échéance
Nombre d'établissements/ antennes	7	7	5	5	6	6	18	
Total capacités autorisées (file active)	288 + Isigny**	288 + Isigny	150+ Tourlaville**	150 + Tourlaville**	100+ CESDA**	100+ CESDA**	-	
Population concernée*	57 724		39 200		23 417		119 891	
Taux d'Équipement pour 1000 personnes	-		-		-		-	

CMPP **	Calvados		Manche		Orne		Basse-Normandie	
	Autorisé 01/01/15	Taux à échéance	Autorisé 01/01/15	Taux à échéance	Autorisé 01/01/15	Taux à échéance	Autorisé 01/01/15	Taux à échéance
Nombre d'établissements	6	6	3	3	1	1	10	10
Total capacités autorisées	n/a		n/a		n/a		-	
Population concernée*	132 992		77 332		45 269		236 523	
Taux d'Équipement pour 1000 personnes	n/a		n/a		n/a		-	

** pas de capacité fixée

1.1.3. Adultes

MAS	Calvados		Manche		Orne		Basse-Normandie	
	Autorisé 01/01/15	Taux à échéance	Autorisé 01/01/15	Taux à échéance	Autorisé 01/01/15	Taux à échéance	Autorisé 01/01/15	Taux à échéance
Nombre d'établissements	11	11	8	8	7	7	26	25
Total capacités autorisées	360	365	356	356	227	227	943	948
Population concernée*	354 319		246 544		140 104		737 967	
Taux d'Équipement pour 1000 personnes âgées de 20 à 59 ans	1,02	1,04	1,45	1,45	1,62	1,62	1,28	1,28

FAM	Calvados		Manche		Orne		Basse-Normandie	
	Autorisé 01/01/15	Taux à échéance	Autorisé 01/01/15	Taux à échéance	Autorisé 01/01/15	Taux à échéance	Autorisé 01/01/15	Taux à échéance
Nombre d'établissements	8	8	5	5	2	2	15	15
Total capacités autorisées	241	241	108	139	84	84	433	464
Population concernée*	354 319		246 544		140 104		737 967	
Taux d'Équipement pour 1000 personnes âgées de 20 à 59 ans	0,68	0,68	0,44	0,57	0,60	0,60	0,59	0,63

ESAT	Calvados		Manche		Orne		Basse-Normandie	
	Autorisé 01/01/15	Taux à échéance	Autorisé 01/01/15	Taux à échéance	Autorisé 01/01/15	Taux à échéance	Autorisé 01/01/15	Taux à échéance
Nombre d'établissements	18	18	14	14	9	9	41	41
Total capacités autorisées	1675	1675	1270	1270	795	795	3740	3740
Population concernée*	354 319		246 544		140 104		737 967	
Taux d'Équipement pour 1000 personnes âgées de 20 à 59 ans	4,75	4,75	5,17	5,17	5,67	5,67	5,07	5,07

SAMSAH	Calvados		Manche		Orne		Basse-Normandie	
	Autorisé 01/01/15	Taux à échéance	Autorisé 01/01/15	Taux à échéance	Autorisé 01/01/15	Taux à échéance	Autorisé 01/01/15	Taux à échéance
Nombre d'établissements	4	4	5	5	2	2	11	11
Total capacités autorisées	153	168	90	106	58	58	301	332
Population concernée*	354 319		246 544		140 104		737 967	
Taux d'Equipelement pour 1000 personnes âgées de 20 à 59 ans	0,43	0,48	0,37	0,43	0,41	0,41	0,41	0,45

SSIAD personnes handicapées	Calvados		Manche		Orne		Basse-Normandie	
	Autorisé 01/01/15	Taux à échéance	Autorisé 01/01/15	Taux à échéance	Autorisé 01/01/15	Taux à échéance	Autorisé 01/01/15	Taux à échéance
Nombre d'établissements	12	12	10	10	10	10	32	32
Total capacités autorisées	42	57	29	39	49	59	120	155
Population concernée*	354 319		246 544		140 104		737 967	
Taux d'Equipelement pour 1000 personnes âgées de 20 à 59 ans	0,12	0,16	0,12	0,16	0,34	0,42	0,16	0,21

Etablissements Expérimentaux	Calvados		Manche		Orne		Basse-Normandie	
	Autorisé 01/01/15	Taux à échéance	Autorisé 01/01/15	Taux à échéance	Autorisé 01/01/15	Taux à échéance	Autorisé 01/01/15	Taux à échéance
Nombre d'établissements	0			-	0	0	0	-
Total capacités autorisées	0	+15	0	+40	0	0	0	55
Population concernée*	354 319		246 544		140 104		737 967	

* Source INSEE : estimations localisées de population au 01-01-2011

1.2. Taux d'équipement dans le champ de la personne âgée en perte d'autonomie

SSIAD	Calvados		Manche		Orne		Basse-Normandie	
	Autorisé 01/01/15	Taux à échéance	Autorisé 01/01/15	Taux à échéance	Autorisé 01/01/15	Taux à échéance	Autorisé 01/01/15	Taux à échéance
Nombre de services	20	20	31	31	13	13	64	64
Personnes âgées	1 159	1 159	1 268	1 268	710	710	3 137	3 137
Equipes spécialisées Alzheimer	60	60	40	40	30	30	130	130
Total capacités autorisées	1 219	1 219	1 308	1 308	740	740	3 267	3 267
Population concernée*	63 240		57 055		34 020		154 315	
Taux d'Équipement pour 1000 personnes de 75 ans et plus	19,28	19,28	22,93	22,93	21,75	21,75	21,17	21,17

* Source INSEE : estimations localisées de population au 01-01-2010

Dans le champ du handicap, des disparités interdépartementales parfois importantes sont constatées, notamment au profit du département de l'Orne en ce qui concerne la plupart des déficiences de l'enfant en situation de handicap ou des ESAT. Dans le domaine de la personne âgée en perte d'autonomie, on observe une situation relativement plus favorable dans le département de la Manche concernant les SSIAD et du département de l'Orne concernant les EHPAD. Tendre vers la convergence des taux d'équipement entre territoires de santé, en tenant compte des besoins de la population et des équipements à vocation régionale ou interrégionale constitue un enjeu du SROMS dans l'objectif de réduire les inégalités d'accès aux services de santé.

NB : Les taux d'équipement à échéance du PRIAC sont induits par les places autorisées au 31 décembre 2014 et celles nouvellement créées sur la durée du PRIAC. Par conséquent, ils sont susceptibles d'évoluer si de nouveaux projets venaient à s'y ajouter d'ici 2018 mais également en fonction des estimations de population de l'INSEE.

EHPAD	Calvados		Manche		Orne		Basse-Normandie	
	Autorisé 01/01/15	Taux à échéance	Autorisé 01/01/15	Taux à échéance	Autorisé 01/01/15	Taux à échéance	Autorisé 01/01/15	Taux à échéance
Nombre d'établissements	97	97	86	86	54	54	237	237
Hébergement permanent	6 695	6 705	4 974	4 997	4 096	4 106	15 765	15 808
Hébergement temporaire	100	100	118	124	68	68	286	292
Accueil de jour	193	193	129	129	96	102	418	424
Unité pour handicapés âgés	20	20	22	22	42	42	84	84
Unité Alzheimer/UHR	694	718	653	653	377	377	1 724	1 748
PASA Labellisées	96	334	14	233	90	116	200	683
Total départemental (hors PASA)	7 702	7 736	5 896	5 925	4 679	4 695	18 277	18 356
Population concernée*	63 240		57 055		34 020		154 315	
Taux d'équipement pour 1000 personnes de 75 ans et plus	121,79	122,33	103,34	103,85	139,54	138,01	118,44	118,95
Taux d'équipement départemental hébergement temporaire et accueil de jour	4,63	4,63	4,33	4,43	4,82	5,00	4,56	4,64

* Source INSEE : estimations localisées de population au 01-01-2011

2. LE BILAN DU PRIAC PRÉCÉDENT

Sur les 1 399 places programmées dans le PRIAC 2014-2018, 33 projets se sont installés en 2014 soit 383 places pour un montant de 4 105 633 €.

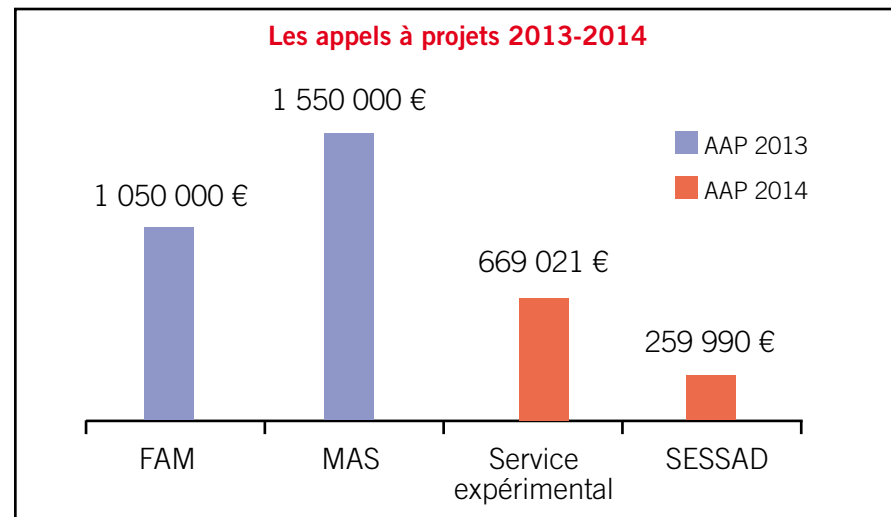
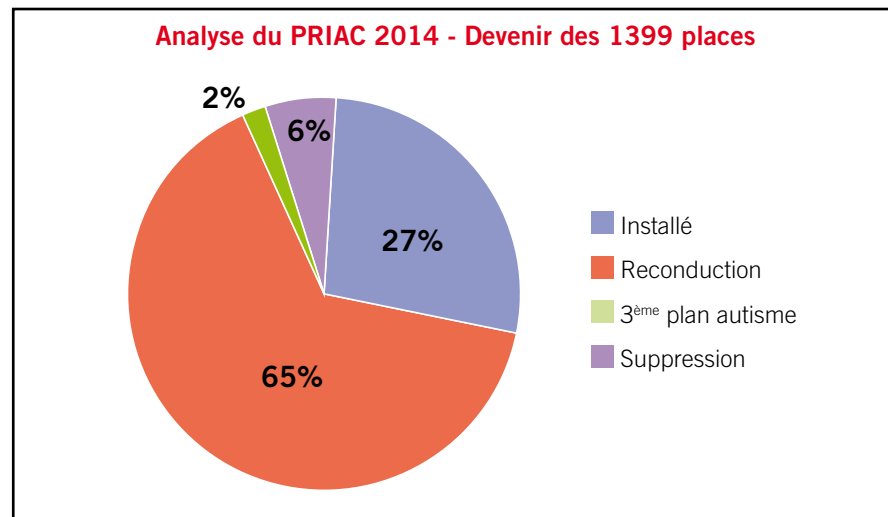
66 projets ont été reconduits du PRIAC 2014 pour 910 places. 11 projets ont été supprimés afin de prendre en compte les contraintes budgétaires fortes sur le secteur « personnes âgées » sur les exercices suivants pour un montant de 816 912 €. Les 4 projets, correspondant à la mise en œuvre du 3^{ème} plan autisme ont été précisés.

Au-delà de la programmation retranscrite au sein du PRIAC, toutes les créations/extensions de places ne se matérialisent pas systématiquement par des enveloppes complémentaires de l'Assurance Maladie ou l'Etat. Celles-ci peuvent se réaliser dans le cadre de contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens en lien avec les orientations du schéma régional de l'organisation médico-sociale de la Basse-Normandie.

Ainsi, dans le cadre d'un CPOM de 2^{ème} génération, l'offre médico-sociale du territoire du Calvados a été redéfinie au sein des établissements et services gérés par une association :

- La fermeture de places d'internat dégage des moyens qui permettent une augmentation des capacités d'accueil en semi internat en SESSAD ainsi qu'une augmentation globale du nombre de places (ITEP : 229 places à 248 places).
- une nouvelle répartition de 140 places SESSAD permet un rééquilibrage de l'offre d'accompagnement en milieu ordinaire entre les jeunes déficients intellectuels (DI) et jeunes avec troubles du caractère et du comportement (TCC) [98 places DI et 42 places TCC].
- le redéploiement de places depuis le territoire du Pré-Bocage permet l'accompagnement pour jeunes TCC sur le Bessin par la création de :
 - 12 places de SESSAD en 2014,
 - 6 places de SESSAD et d'une unité de semi internat en 2015.

Il convient de noter qu'une unité d'enseignement en maternelle de 7 places à destination de jeunes enfants de 3 à 6 ans avec autisme et troubles envahissants du développement (TED) a été créée en 2014 dans le cadre du 3^{ème} plan autisme sur le secteur « Grand Cherbourgeois ». Un avis d'appel à projet a été lancé le 1^{er} décembre 2014 afin de créer une nouvelle unité sur le territoire caennais.

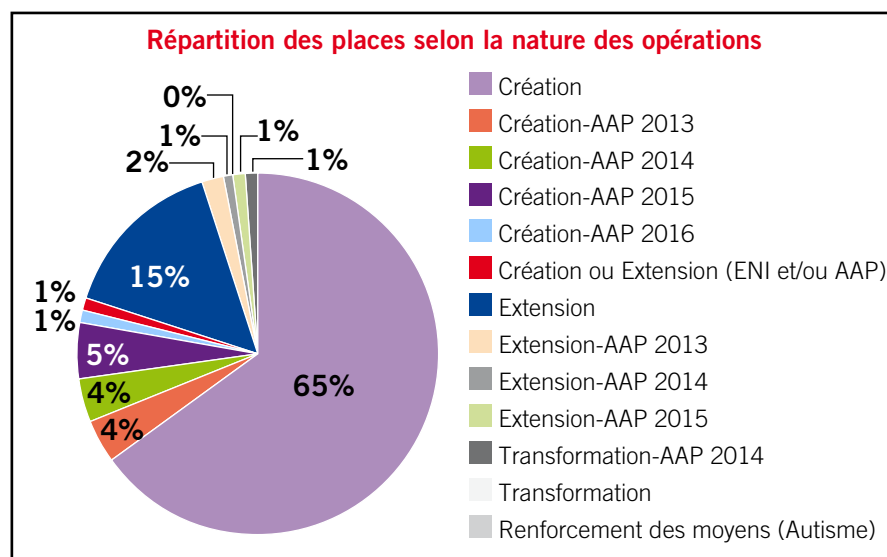


3. LES GRANDES ORIENTATIONS DU PRIAC

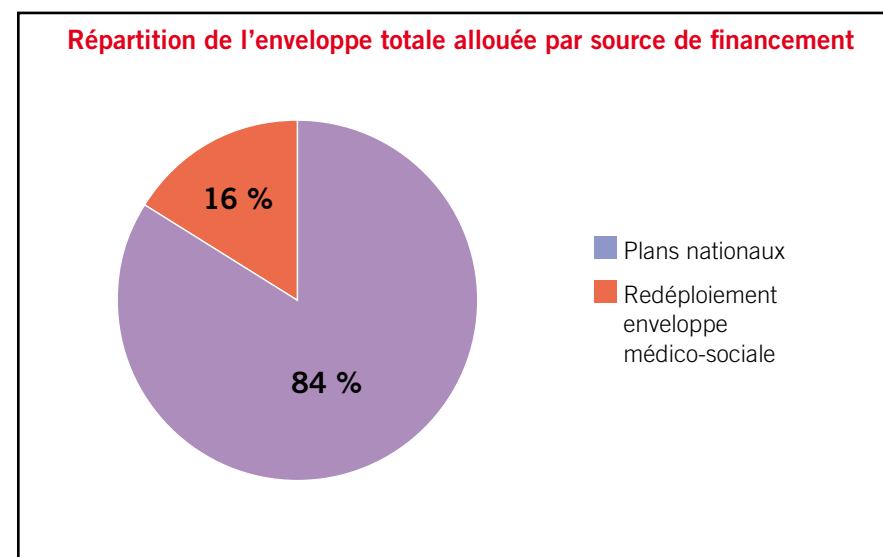
Le PRIAC prévoit le financement de 994 places (984 auquel s'est ajouté 10 places d'EHPAD notifiées le 18 mars 2015) pour un montant total de 15 994 019 € au travers de 87 projets dont 657 places (soit 66% du total des places) au travers de 40 projets pour un montant de 6 127 723 € (soit 38% du total alloué) pour la personne âgée dépendante (y compris Alzheimer et personnes handicapées vieillissantes).

Dans le cadre du 3^{ème} plan autisme, il est prévu le renforcement de moyens pour l'accueil d'enfants ou adultes présentant des troubles autistiques, aussi bien en termes de moyens financiers (renforcement des moyens) ou de développement de places/file active (SAMSAH, SESSAD, FAM, MAS, CAMSP, CMPP, accueil temporaire). Ont été indiqués les moyens associés à la mise en œuvre du schéma national d'organisation sociale et médico-sociale des handicaps rares. Enfin, les crédits associés à des projets « SAMSAH/SSIAD/Autres services » dans l'actualisation 2014 du PRIAC ont été définies. Sur le champ « personnes âgées », 10 places pour l'accueil de personnes âgées dépendantes ont été ajoutées au PRIAC durant la période de consultation du document, conformément à la décision de Mme la Ministre des Affaires Sociales, de la Santé et des Droits des Femmes, pour un montant de 100 000 €.

3.1. Le PRIAC par nature d'opérations / type de financement / catégorie de structures / année de réalisation



Hors crédits associés au « renforcement de moyens », on constate que dans le total du nombre de places financées par le PRIAC, 79 % d'entre elles correspondent à des opérations de créations (représentant 62 % du financement), 18 % (28 % du financement) à des extensions et à seulement 2 % à des transformations* (3 % du financement). La nature d'une partie des projets relatif au 3^{ème} plan autisme et au schéma « handicap rare » n'est pas encore définie (1 % des places et 7 % des financements). Ces projets apparaissent dans la catégorie « création ou extension ».



Les redéploiements** de l'enveloppe médico-sociale participent à hauteur de 16 % au financement des places nouvelles.

*La transformation d'établissements ou de services médico-sociaux correspond à la modification de la catégorie de bénéficiaires (public accompagné) de l'établissement ou du service.

**Les redéploiements correspondent à des moyens dégagés via des réaffectations de crédit, sans augmentation du budget global alloué.

3.2. Le PRIAC par public

Public / déficience	Nombre de places	% sur total des places	Montant alloué	% du total alloué
Personnes en situation de handicap				
Autisme - troubles envahissants du développement	111	32 %	3 139 378 €	32 %
Déficience intellectuelle	32	9 %	695 120 €	7 %
Déficience psychique	46	14 %	1 369 134 €	14 %
Personnes handicapées vieillissantes en FAM	12	4 %	300 000 €	3 %
Personnes cérébro-lésés -traumatisés crâniens -accidents vasculaire cérébraux / personnes lourdement handicapées	20	6 %	1 550 000 €	16 %
Polyhandicap	12	4 %	300 000 €	3 %
Toutes déficiences	97	29 %	1 806 830 €	18 %
A définir	7	2 %	175 000 €	2 %
Handicap rare			530 834 €	5 %
Sous total Personnes en situation de handicap	337	34 %	9 866 296 €	62 %
Personnes âgées dépendantes				
Maladie d'Alzheimer - troubles apparentés	380	58 %	3 390 848 €	55 %
Personnes âgées dépendantes	252	38 %	2 508 304 €	41 %
Personnes handicapées vieillissantes en EHPAD	25	4 %	228 571 €	4 %
Sous total Personnes âgées dépendantes	657	66 %	6 127 723 €	38 %
TOTAL GÉNÉRAL	994	100 %	15 994 019 €	100 %

Plus de la moitié des financements inscrits au PRIAC relève du secteur « personnes en situation de handicap » (PH). En revanche, si l'on raisonne en nombre de places, l'équilibre n'est pas le même [34 % pour le secteur « PH » contre 66 % pour le secteur « personnes âgées » (PA)]. Ceci s'explique par un coût/place de certaines structures pour personnes âgées (Alzheimer compris) moins important dans ce secteur que dans le secteur du handicap.

Il est à noter que près d'un tiers de la programmation (en montant) relève de nouveaux plans nationaux (3^{ème} plan autisme, schéma « handicap rare ») dont les moyens ont été notifiés à la région en 2014.

3.3. Le PRIAC par type de structures

Tableau : répartition des places et du financement par catégorie de structures et année de réalisation

Catégorie de structure	2015		2016		2017		Total places	Montant total
	Nombre de places	Montant	Nombre de places	Montant	Nombre de places	Montant		
A définir (Handicap rare)				530 834 €				530 834 €
Accueil temporaire en institution					1	19 674 €	1	19 674 €
Accueil temporaire en MAS					1	35 000 €	1	35 000 €
AJ	37	386 568 €	17	181 430 €			54	567 998 €
CAMSP		326 501 €						326 501 €
CAMSP/CMPP		108 838 €						108 838 €
EHPAD	404	4 057 860 €	29	238 500 €	10	100 000 €	443	4 396 360 €
FAM			81	1 975 000 €	24	600 000 €	105	2 575 000 €
HT	17	175 500 €	17	178 392 €			34	353 892 €
IME	7	326 000 €					7	326 000 €
MAS	7	486 412 €	20	1 550 000 €	4	246 678 €	31	2 283 090 €
PASA	56	258 124 €	56	255 194 €			112	513 318 €
Renforcement de moyens ESMS		41 111 €		67 884 €		193 346 €		302 341 €
SAMSAH	19	255 732 €	4	52 000 €	5	65 000 €	28	372 732 €
Service expérimental	55	912 881 €					55	912 881 €
Service expérimental ou SAMSAH			7	200 000 €			7	200 000 €
SESSAD	38	731 718 €	1	14 354 €	33	756 718 €	72	1 502 790 €
SSIAD PH	30	370 615 €					30	370 615 €
UHR			14	296 155 €			14	296 155 €
Total général	670	8 437 860 €	246	5 539 743 €	78	2 016 416 €	994	15 994 019 €

L'essentiel des places et des montants concernent les EHPAD et l'accueil temporaire (AJ/HT/PASA) afin d'apporter des solutions de répits aux aidants des personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer. Dans le secteur du handicap, les plus importantes créations concernent des places de FAM et de services (adultes et enfants) apportant une autonomie aux personnes en situation de handicap en milieu ordinaire.

Il est à noter que plus de la moitié des projets inscrits au PRIAC sera réalisée sur l'exercice 2015 (soit 52 % des financements du PRIAC).

4. LE LIEN ENTRE PRIAC ET PROJET STRATÉGIQUE RÉGIONAL DE SANTÉ (PSRS)

4.1. Objectifs généraux du PSRS par domaine stratégique pour lesquels un (des) projet(s) du PRIAC est (sont) identifié(s)

Handicap et vieillissement

1. Améliorer l'anticipation des besoins, des délais d'attentes et /ou demandes d'accompagnement des plus de 75 ans en perte d'autonomie.
2. Améliorer l'implication des personnes en perte d'autonomie à la construction de leur projet de vie
3. Améliorer le respect du désir de maintien à domicile
4. Augmenter les possibilités d'accès à un établissement ou service social ou médicosocial à proximité de son bassin de vie.
6. Améliorer la qualité de vie des patients malades d'Alzheimer et maladies apparentées (cf indicateurs plan Alzheimer)
7. Améliorer l'anticipation des besoins d'accompagnement des personnes handicapées vieillissantes
8. Assurer une prise en charge et un accompagnement précoces des personnes handicapées psychiques
9. Assurer un accompagnement précoce des personnes autistes
10. Favoriser le maintien en milieu de vie ordinaire

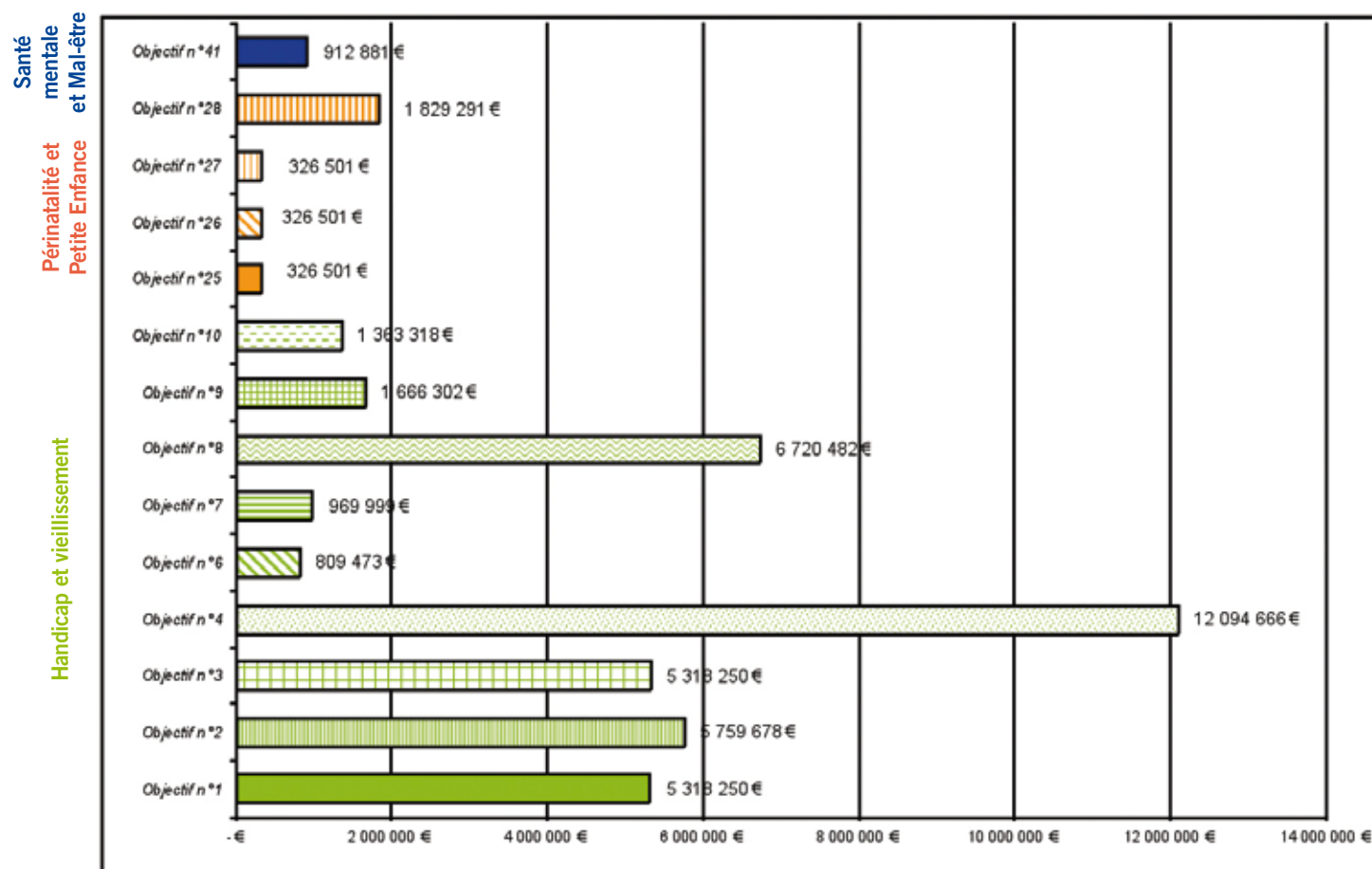
Périnatalité et Petite Enfance

25. Améliorer la précocité des diagnostics des troubles neurologiques, psychiques, neuropsychiques, et sensoriels chez l'enfant de moins de 5, 6 ans
26. Améliorer la qualité de vie et l'insertion des enfants atteints de troubles sensoriels ne relevant pas du handicap notamment les troubles du langage et des acquisitions
27. Améliorer le recours aux soins pour les enfants des personnes en situation de précarité
28. Faire en sorte que tous les enfants accueillis en structures sociales et médico-sociales bénéficient d'un bilan global de santé (à la fois somatique et psychique)

Santé mentale et Mal-être

41. Réduire les comportements à risque chez les enfants adolescents et jeunes adultes (6-25 ans)

Graphique : Montants totaux alloués par objectifs généraux du PSRS

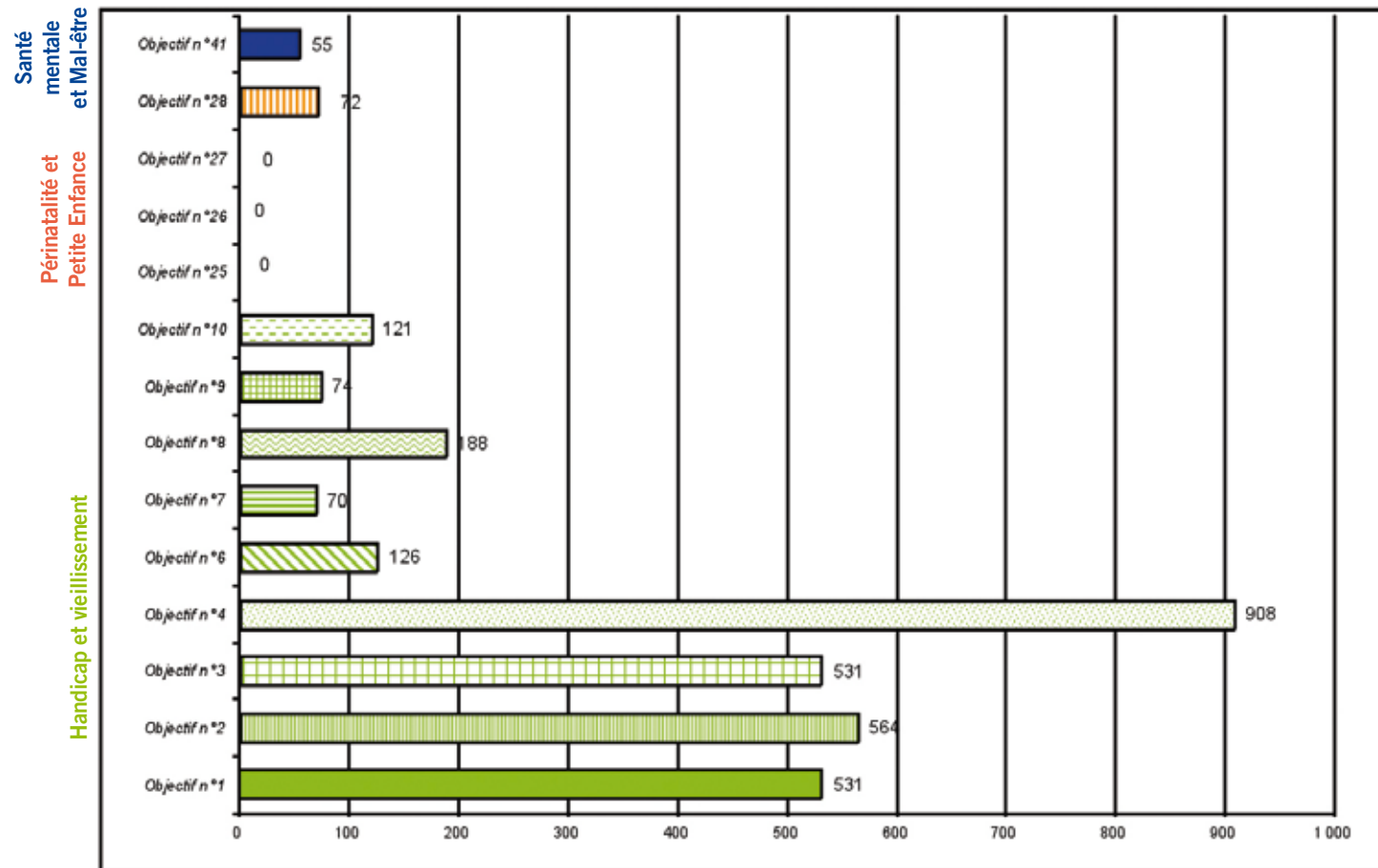


Comment lire ce graphique ?

Au total 5 318 250 euros sont consacrés à des projets répondant à l'objectif général n°1 du PSRS.

Le total des montants ainsi affectés est supérieur à l'enveloppe totale allouée car un projet peut répondre à plusieurs objectifs.

Graphique : Nombre de places par objectifs généraux du PSRS



Comment lire ce graphique ?

531 places financées dans le PRIAC concernent des projets répondant à l'objectif général n°1 du PSRS

Le total des places ainsi affectées est supérieur au total des places financées car un projet peut répondre à plusieurs objectifs.

4.2. Le lien entre PRIAC et SROMS

Les objectifs numérotés en 1 concernent l'orientation « Optimiser les parcours de scolarisation, de formation professionnelle et d'accès à l'emploi de droit commun des personnes en situation de handicap (enfants, adolescents et jeunes adultes) ».

- Objectif opérationnel 1.1. : Prendre en charge précocement les enfants présentant des troubles multiples, avant même la reconnaissance du statut de personne en situation de handicap.
- Objectif opérationnel 1.2. : Prévenir la déscolarisation des enfants avec troubles du comportement et troubles envahissants du développement (TED) qui changent souvent d'établissement scolaire en raison de ces troubles.
- Objectif opérationnel 1.3. : Mettre en oeuvre une coopération entre les acteurs concernés (Education Nationale, IME, ITEP, SESSAD, pédopsychiatrie) pour élaborer des projets individualisés d'accompagnement, incluant le parcours scolaire en milieu ordinaire et obtenir une cohérence du projet de vie.
- Objectif opérationnel 1.5. : Favoriser la formation et l'insertion professionnelle en milieu ordinaire des jeunes en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire.

Les objectifs numérotés en 2 concernent l'orientation « Favoriser l'insertion sociale et professionnelle en milieu ordinaire des personnes en situation de handicap »

- Objectif opérationnel 2.1. : Éviter les orientations en établissement et service médicosocial par défaut des jeunes adolescents en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire.
- Objectif opérationnel 2.2. : Systématiser et fiabiliser le diagnostic en amont du projet professionnel et harmoniser les outils d'évaluation pour les personnes en situation de handicap souhaitant intégrer dans leur projet de vie un projet professionnel.

Les objectifs numérotés en 3 concernent l'orientation « Développer une politique régionale d'accompagnement adaptée des personnes avec autisme : scolarisation, insertion sociale et professionnelle »

- Objectif opérationnel 3.1. : Améliorer l'accès aux consultations spécialisées pour les enfants afin de réduire les délais entre le dépistage et la prise en charge en service ou par les professionnels de santé.
- Objectif opérationnel 3.4. : Favoriser la scolarisation en milieu ordinaire des enfants avec autisme ou des troubles du comportement et troubles envahissants du développement (TED).
- Objectif opérationnel 3.5. : Accompagner les parents/aidants en améliorant leurs connaissances sur l'autisme
- Objectif opérationnel 3.6. : Réussir l'intégration en milieu de vie ordinaire en accompagnant la personne autiste dans son habitat, sa vie sociale, sa vie professionnelle.

- Objectif opérationnel 3.7. : Organiser les services et établissements médico-sociaux et sanitaire autour du parcours de vie de la personne autiste.
- Objectif opérationnel 3.8 : Accompagner, soulager les aidants.
- Objectif opérationnel 3.9. : Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes avec autisme et TED.
- Objectif opérationnel 3.10. : Adapter les modalités de réponse et l'offre d'accompagnement médico-social.

Les objectifs numérotés en 4 concernent l'orientation « Développer une politique régionale d'accompagnement adaptée des personnes avec handicap psychique : scolarisation, insertion sociale et professionnelle »

- Objectif opérationnel 4.1. : Poser un diagnostic étiologique pour les enfants présentant des TCC.
- Objectif opérationnel 4.2. : S'adapter aux besoins évolutifs des enfants, prévenir les ruptures dans l'accompagnement et les situations de crise tout en prévenant l'épuisement des professionnels.
- Objectif opérationnel 4.3. : S'adapter aux besoins des usagers en raisonnant dans une logique de parcours.

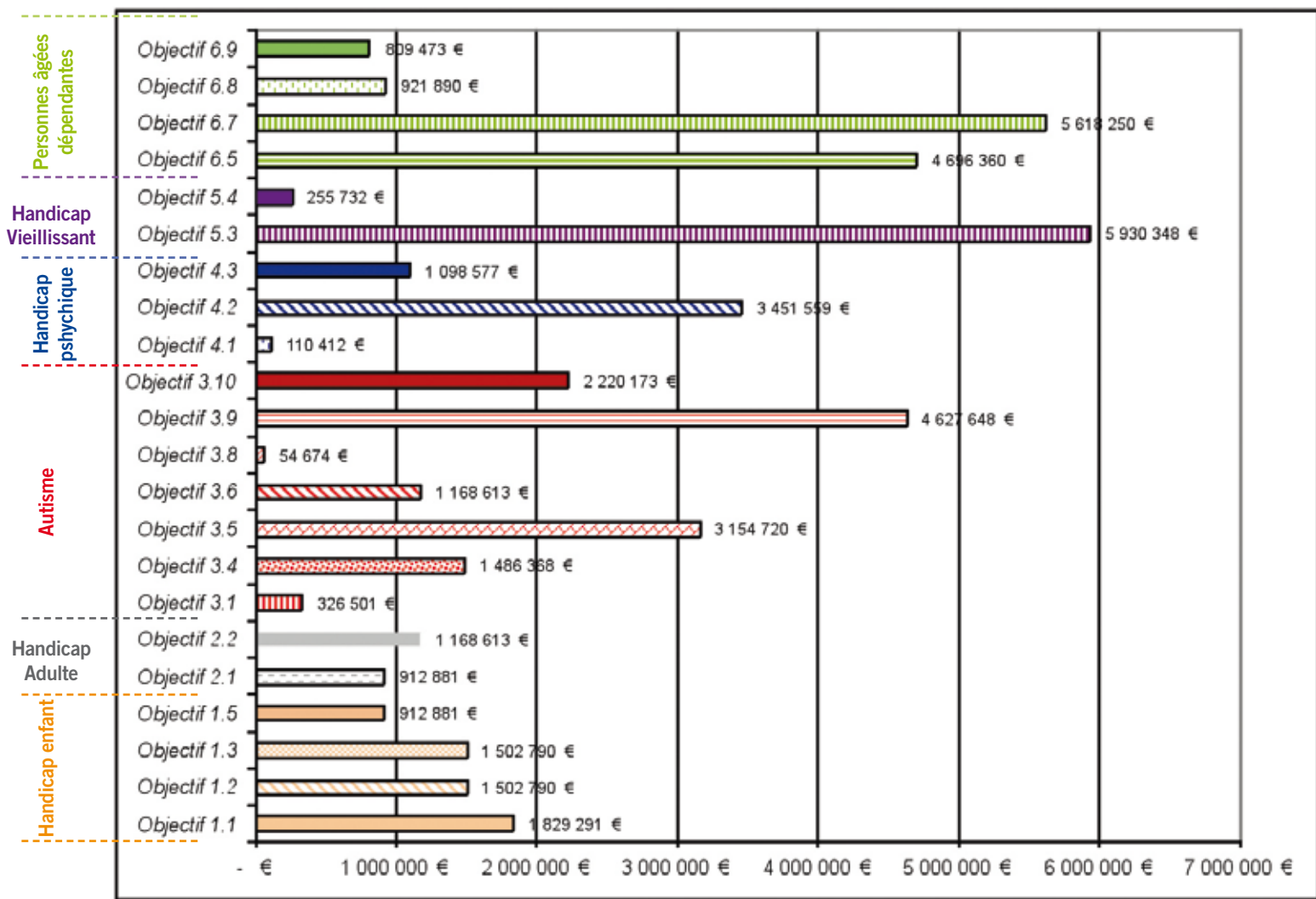
Les objectifs numérotés en 5 concernent l'orientation « Adapter et développer l'offre d'accompagnement médico-social et social aux besoins des personnes handicapées vieillissantes »

- Objectif opérationnel 5.3. : Proposer des dispositifs d'accompagnement diversifiés et innovants.
- Objectif opérationnel 5.4. : Renforcer les liens entre services et établissements médico-sociaux.

Les objectifs numérotés en 6 concernent l'orientation « Respecter le projet de vie de la personne âgée en perte d'autonomie en assurant un accompagnement continu et de qualité entre domicile, hôpital et établissement médico-social »

- Objectif opérationnel 6.5. : Organiser les ressources humaines et logistiques autour de la personne âgée, vivant au domicile ou en institution, lorsque son état de santé nécessite une hospitalisation de courte durée ou un moyen séjour en Soins de Suites et de Réadaptation.
- Objectif opérationnel 6.7. : Évolution des modalités de réponse dans la composition de l'offre de services médico-sociaux.
- Objectif opérationnel 6.8. : Encourager les EHPAD à développer des offres innovantes pour diversifier les solutions de répit pour les aidants de personnes âgées en perte d'autonomie vivant au domicile.
- Objectif opérationnel 6.9. : Développer les structures initiées par le plan Alzheimer 2008-2012 mais estimées insuffisantes au vu du nombre de dossiers de candidatures déposés ou des files actives de patients.

Graphique : Montants totaux alloués par objectifs opérationnels du SROMS

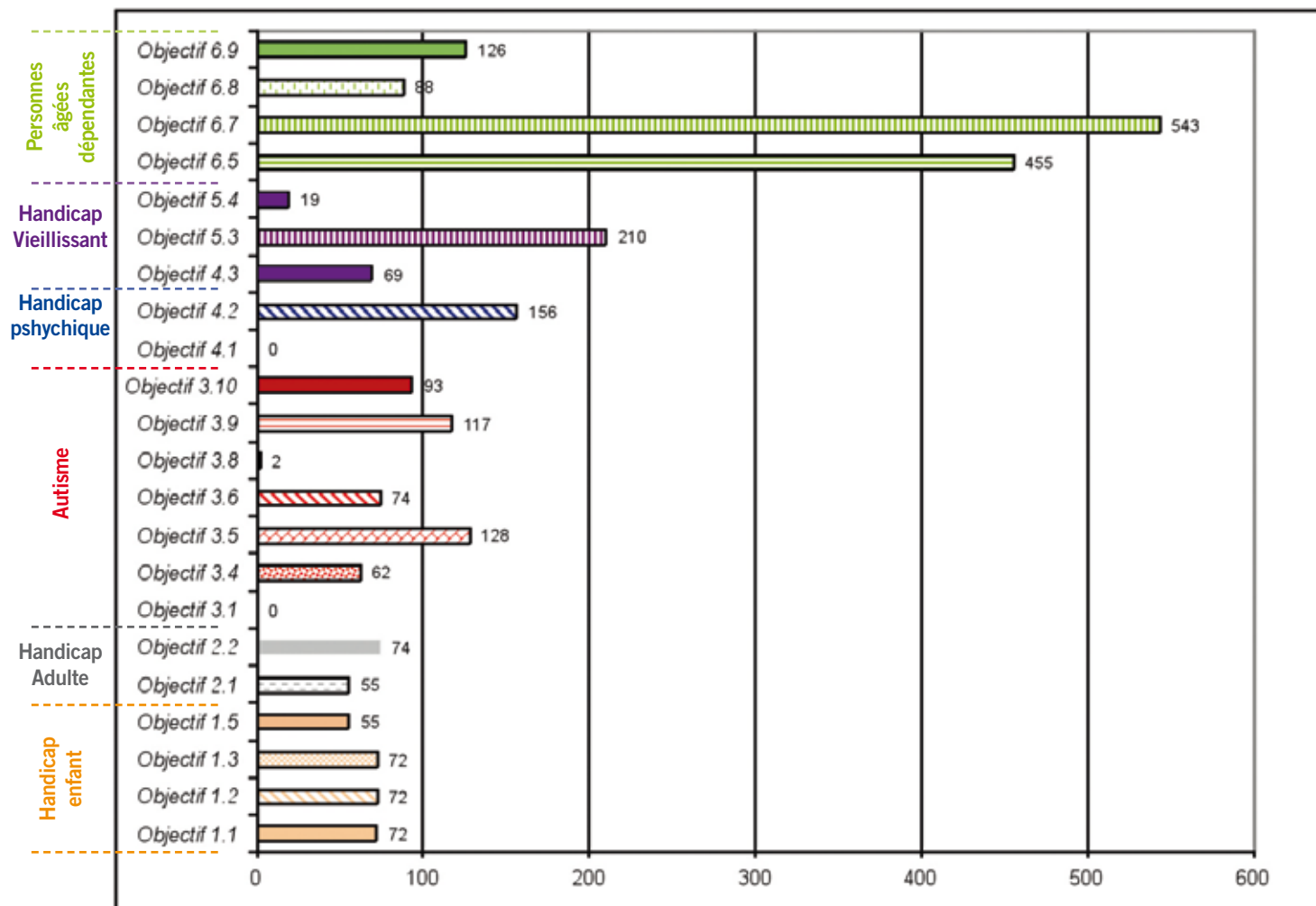


Comment lire ce graphique ?

1 829 291 euros est consacré à des projets répondant à l'objectif 1.1 « Prendre en charge précocement les enfants présentant des troubles multiples, avant même la reconnaissance du statut de personne en situation de handicap ».

Le total des montants ainsi affectés est supérieur à l'enveloppe totale allouée car un projet peut répondre à plusieurs objectifs opérationnels du SROMS.

Graphique : Nombre de places par objectifs opérationnels du SROMS



Comment lire ce graphique ?

72 places financées concernent des projets répondant à l'objectif 1.1 « Prendre en charge précocement les enfants présentant des troubles multiples, avant même la reconnaissance du statut de personne en situation de handicap ».

Le total des places ainsi affectées est supérieur au total des places financées car un projet peut répondre à plusieurs objectifs opérationnels du SROMS.

5. LA PROGRAMMATION DÉTAILLÉE

5.1. Le dépistage et la prise en charge précoce

Catégorie de public	N° Dép.	Catégorie de structure	Public / déficience	Zone de couverture	Nature opération	Dont AAP	Année de financement	Année de réalisation	Total Places nouvelles	Montant total	Dont plans nationaux		Dont redéploiement enveloppe médico-sociale		Dont Crédits hors plans/ expérimentations		Origine transformation	Places transformées			
											Places	Montant	Places	Montant	Places	Montant					
Enfants	14	CAMSP/ CMPP	Autisme	Territoire à définir	Création ou extension	ENI ou AAP	2014	2015	FILE ACTIVE	76 261	FILE ACTIVE	76 261	FILE ACTIVE								
	14	CAMSP	toutes déficiences	Bessin	Création		2011	2015		85 689		FILE ACTIVE		85 689	FILE ACTIVE						
				Bocage virois	Extension		2015	2015		130 400				FILE ACTIVE		130 400	FILE ACTIVE				
							2015	2015		110 412						110 412					
61	CAMSP/ CMPP	Départemental	Création ou extension			2014	2015	32 577	32 577												
Total dépistage									435 339	194 527	240 812										

CAMSP : Centre d'action médico-sociale précoce

CMPP : Centre médico-psycho-pédagogique

5.2. L'accompagnement en institution

Catégorie de public	N° Dép.	Catégorie de structure	Public / déficience	Zone de Couverture	Nature opération	Dont AAP	Année de financement	Année de réalisation	Total places nouvelles	Montant total	Dont plans nationaux		Dont redéploiement enveloppe médico-sociale		Dont Crédits hors plans/ expérimentations		Origine transformation	Places transformées				
											Places	Montant	Places	Montant	Places	Montant						
Adultes	14	FAM	autisme - troubles envahissants du développement	Verson	Création		2012	2016	32	750 000	32	750 000										
		MAS	autisme - troubles envahissants du développement	Départemental	Création/ Extension		2014	2017	4	246 678	4	246 678										
			cérébro-lésés -traumatisés crâniens -accidents vasculaire cérébraux / personnes lourdement handicapées	Bocage virois	Extension	AAP 2013	2012	2016	7	500 000	7	500 000										
							2016	2016	13	1 050 000			13	1 050 000								
			déficience psychique	Boulon	Extension		<2011	2015	7	486 412	7	486 412										
	50	FAM	PHV	Juvigny le Tertre	Création	AAP	2011	2017	4	100 000	4	100 000										
							2011	2017	8	200 000	8	200 000										
			déficience psychique				Coutances	Transformation	2011	2017	4	100 000	4	100 000								
			2011						2017	8	200 000	8	200 000									
		Polyhandicap			<2011	2016	12	300 000	12	300 000												
		autisme - troubles envahissants du développement	Nord Cotentin	Création	AAP 2013	2014	2016	7	175 000	7	175 000											
						<2011	2016	1	25 000	1	25 000											
						<2011	2016	10	250 000	10	250 000											
		déficience psychique	Nord Cotentin	Extension		2014	2016	8	200 000	8	200 000											
	déficience psychique	2014			2016	4	100 000	4	100 000													
	autisme - troubles envahissants du développement																					
A définir	Nord/Centre Manche	À définir	ENI ou AAP	<2011	2016	7	175 000	7	175 000													
Total Institution Adultes									136	4 858 090	123	3 808 090	13	1 050 000			-	-				

Catégorie de public	N° Dép.	Catégorie de structure	Public / déficience	Zone de Couverture	Nature opération	Dont AAP	Année de financement	Année de réalisation	Total places nouvelles	Montant total	Dont plans nationaux		Dont redéploiement enveloppe médico-sociale		Dont Crédits hors plans/ expérimentations		Origine transformation	Places transformées	
											Places	Montant	Places	Montant	Places	Montant			
Enfants	14	IME	déficience intellectuelle	Bocage virois	Extension		2012	2015	7	326 000			7	326 000					
Total Institution Enfants									7	326 000			7	326 000					
Personnes âgées	14	UHR	maladie d'Alzheimer - troubles apparentés	Lisieux	Création		<2011	2016	14	296 155	14	296 155							
		PASA	maladie d'Alzheimer - troubles apparentés	Port en Bessin	Création		<2011	2015	14	63 798	14	63 798							
				Verson	Création		<2011	2015	14	63 798	14	63 798							
				Aunay-sur-Odon	Création		<2011	2016	14	63 798	14	63 798							
				Caen	Création		<2011	2016	14	63 798	14	63 798							
				Équemauville	Création		<2011	2016	14	63 798	14	63 798							
				Orbec	Création		<2011	2015	14	66 730	14	66 730							
				Lisieux	Création		<2011	2016	14	63 800	14	63 800							
		EHPAD	personnes âgées dépendantes	maladie d'Alzheimer - troubles apparentés	Epron	Création		<2011	2015	80	768 000	80	768 000						
						Création		<2011	2015	28	268 800	28	268 800						
			personnes handicapées vieillissantes	personnes âgées dépendantes	Mondeville	Création		<2011	2015	10	116 071	10	116 071						
								<2011	2015	46	533 928	46	533 928						
			personnes âgées dépendantes	maladie d'Alzheimer - troubles apparentés	Vaudry	Extension		2015	2017	10	100 000	10	100 000						
								<2011	2015	58	556 800	58	556 800						
			personnes âgées dépendantes	maladie d'Alzheimer - troubles apparentés	Trouville	Création		<2011	2015	13	124 800	13	124 800						
								<2011	2015	11	105 600	11	105 600						
	<2011						2015	23	220 800	23	220 800								
		St Vigor le Grand	Extension		<2011	2016	10	96 000	10	96 000									

Catégorie de public	N° Dép.	Catégorie de structure	Public / déficience	Zone de Couverture	Nature opération	Dont AAP	Année de financement	Année de réalisation	Total places nouvelles	Montant total	Dont plans nationaux		Dont redéploiement enveloppe médico-sociale		Dont Crédits hors plans/expérimentations		Origine transformation	Places transformées
											Places	Montant	Places	Montant	Places	Montant		
	50	PASA	maladie d'Alzheimer - troubles apparentés	Cherbourg-Octeville	Création		<2011	2015	14	63 798	14	63 798						
		EHPAD	personnes handicapées vieillissantes	Saint James	Extension		<2011	2015	15	112 500	15	112 500		-		-		
			maladie d'Alzheimer - troubles apparentés	Le Teilleul	Création		<2011	2015	70	672 000	70	672 000		-		-		
			personnes âgées dépendantes	Flamanville	Extension		<2011	2016	19	142 500	19	142 500						
	61	EHPAD	personnes âgées dépendantes	Glos-la-Ferrière	Extension		<2011	2015	10	114 276	10	114 276						
Total Institution Personnes Agées									569	5 205 833	569	5 205 833	-	-	-	-	-	-
Total Institution									712	10 389 923	692	9 013 923	20	1 376 000	-	-	-	-

5.3. L'accompagnement en milieu ordinaire de vie

Catégorie de public	N° Dép.	Catégorie de structure	Public / déficience	Zone de Couverture	Nature opération	Dont AAP	Année de financement	Année de réalisation	Total places nouvelles	Montant total	Dont plans nationaux		Dont redéploiement enveloppe médico-sociale		Dont crédits hors plans/ expérimentations		Origine transformation	Places transformées
											Places	Montant	Places	Montant	Places	Montant		
Adultes	14	Accueil temporaire en MAS	autisme - troubles envahissants du développement	Territoire à définir	Extension		2014	2017	1	35 000	1	35 000						
		Service expérimental	Déficience intellectuelle	Caen et Agglomération	Création	AAP 2015	2012	2015	15	243 860	15	243 860						
		SAMSAH	toutes déficiences	Territoire à définir	Création	AAP 2015	2011	2015	10	123 010	10	123 010						
			autisme - troubles envahissants du développement		Extension		2014	2017	5	65 000	5	65 000						
		SSIAD PH	toutes déficiences	Caen et Agglomération	Création/ Extension	AAP 2015	2011	2015	10	124 399	10	124 399						
	2012						2015	4	61 297	4	61 297							
	50	SAMSAH	Déficience psychique	Nord et Sud Manche - Agneaux	Extension		2012	2015	9	132 722	9	132 722						
		Service Expérimental	toutes déficiences	Départemental	Création	AAP 2014	2012	2015	40	669 021	40	669 021						
		Service expérimental ou SAMSAH	autisme - troubles envahissants du développement	Territoire à définir	Création	AAP 2016	2011	2016	7	200 000	7	200 000						
		SSIAD PH	toutes déficiences	Territoire à définir	Création	AAP 2015	2011	2015	10	115 000	10	115 000						
	61	SSIAD PH	toutes déficiences	Territoire à définir	Création	AAP 2015	2012	2015	6	69 919	6	69 919						
		SAMSAH	autisme - troubles envahissants du développement	Départemental	Création		2014	2016	4	52 000	4	52 000						
Total Milieu Ordinaire Adultes									121	1 891 228	121	1 891 228						

Catégorie de public	N° Dép.	Catégorie de structure	Public / déficience	Zone de Couverture	Nature opération	Dont AAP	Année de financement	Année de réalisation	Total places nouvelles	Montant total	Dont plans nationaux		Dont redéploiement enveloppe médico-sociale		Dont crédits hors plans/ expérimentations		Origine transformation	Places transformées
											Places	Montant	Places	Montant	Places	Montant		
Enfants	14	Accueil temporaire en institution	Autisme	Territoire à définir	Extension		2014	2017	1	19 674	1	19 674						
		SESSAD	déficience intellectuelle	Bocage Virois	Extension	AAP 2014	2015	2015	10	125 260			10	125 260			IME	3
			autisme - troubles envahissants du développement		Transformation	AAP 2014	2015	2015	5	134 730			5	134 730			IME	3
			autisme - troubles envahissants du développement	Départemental	Création		2014	2015	4	114 844	4	114 844						
		autisme - troubles envahissants du développement	Création			2017		3	43 277	3	43 277							
	50	SESSAD	Toutes déficiences	Nord et Centre Manche	Extension		2011	2015	17	285 106	17	285 106						
			autisme - troubles envahissants du développement	Départemental	Extension		2014	2015	2	71 778	2	71 778						
								2016	1	14 354	1	14 354						
	61		autisme - troubles envahissants du développement	Départemental	Création		2017	2017	30	713 441			30	713 441			ITEP	18
	Total Milieu Ordinaire Enfants									73	1 522 464	28	549 033	45	973 431	-	-	-
Personnes âgées	14	HT	personnes âgées dépendantes	Epron	Création		<2011	2015	4	42 000	4	42 000						
				Mondeville			<2011	2015	6	63 000	6	63 000						
				Trouville			<2011	2015	6	63 000	6	63 000						
		AJ	maladie d'Alzheimer - troubles apparentés	Trouville	Création		<2011	2015	5	52 500	5	52 500						
				Epron			<2011	2015	12	126 000	12	126 000						
				Mondeville			<2011	2015	10	105 000	10	105 000						

Catégorie de public	N° Dép.	Catégorie de structure	Public / déficience	Zone de Couverture	Nature opération	Dont AAP	Année de financement	Année de réalisation	Total places nouvelles	Montant total	Dont plans nationaux		Dont redéploiement enveloppe médico-sociale		Dont crédits hors plans/ expérimentations		Origine transformation	Places transformées		
											Places	Montant	Places	Montant	Places	Montant				
Personnes âgées	50	AJ	maladie d'Alzheimer - troubles apparentés	Carolles	Création		<2011	2016	6	60 300	6	60 300								
				Annoville			2010	2015	1	10 906	1	10 906								
				Créances Lessay	Extension		2011	2015	7	70 350	7	70 350								
				Montebourg			<2011	2015	2	21 812	2	21 812								
				Ducey			<2011	2016	5	54 530	5	54 530								
	61	HT	maladie d'Alzheimer - troubles apparentés	Ducey	Extension		<2011	2016	4	42 400	4	42 400								
				Carolles	Création		<2011	2016	12	128 492	12	128 492								
				Flamanville	Création		<2011	2015	1	7 500	1	7 500								
					Création		<2011	2016	1	7 500	1	7 500								
	61	AJ	maladie d'Alzheimer -	Aube	Création		<2011	2016	6	66 600	6	66 600								
Total Milieu Ordinaire Personnes Agées									88	921 890	88	921 890	-	-	-	-	-			
Total Milieu Ordinaire									282	4 335 582	237	3 362 151	45	973 431	-	-	-	-	24	
Adultes/ enfants	BN	A définir	Handicap rare	Territoire à définir	Création ou extension	ENI et/ou AAP	2014	2016		530 834 €		530 834 €								
	50	Renforcement ESMS	Autisme						2014	2015		41 111		41 111						
	14								2014	2016		67 884		67 884						
										2014	2017		193 346		193 346					
Total PRIAC 2015-2018									994	15 994 019	929	13 403 776	65	2 590 243	-	-	-	24		

3^{ème} plan autisme

Schéma « handicap rare »

Nouveaux projets 2015

AJ : Accueil de jour
EHPAD : Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
ESAT : Établissement et service d'aide par le travail
FAM : Foyer d'accueil médicalisé
IME : Institut médico-éducatif
ITEP : Institut thérapeutique, éducatif et pédagogique

MAS : Maison d'accueil spécialisée
PASA : Pôle d'activités et de soins adaptés
SAMSAH : Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés
SESSAD : Service d'éducation spécialisée à domicile
SSIAD : Service de soins infirmiers à domicile
UHR : Unité d'hébergement renforcée

ANNEXE 1 Dotation régionale limitative 2015

19 mai 2015

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Texte 24 sur 99

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA SANTÉ ET DES DROITS DES FEMMES

Décision n° 2015-01 du 11 mai 2015 de la directrice de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie fixant pour l'année 2015 le montant des dotations régionales limitatives mentionnées à l'article L. 314-3 du code de l'action sociale et des familles et fixant les montants des crédits prévisionnels de fonctionnement mentionnés à l'article L. 314-3-4 du même code

NOR : AFSA1511266S

La directrice de la Caisse nationale de la solidarité pour l'autonomie,

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 314-3 et L. 314-3-4 ;

Vu la loi n° 2014-1554 du 22 décembre 2014 de financement de la sécurité sociale pour 2015 ;

Vu l'arrêté interministériel du 30 avril 2015 fixant pour l'année 2015 la contribution des régimes d'assurance maladie, l'objectif de dépenses et le montant total annuel des dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie mentionnés à l'article L. 314-3 du code de l'action sociale et des familles et fixant le montant mentionné à l'article L. 314-3-4 du même code,

Décide :

Art. 1^{er}. – Les dotations régionales limitatives mentionnées à l'article L. 314-3 du code de l'action sociale et des familles sont fixées conformément au tableau annexé à la présente décision.

Art. 2. – Tout ou partie du solde des crédits restant à déléguer en application de l'arrêté du 30 avril 2015 susvisé pourra faire, le cas échéant, l'objet d'une notification complémentaire avant la fin de l'exercice 2015 au regard des éléments d'information portés à la connaissance de la CNSA.

Art. 3. – La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 11 mai 2015.

G. GUEYDAN

ANNEXE

DOTATIONS RÉGIONALES LIMITATIVES 2015

MONTANT TOTAL ANNUEL DÉFINI AU PREMIER ALINÉA DU II DE L'ARTICLE L. 314-3 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES

AGENCES RÉGIONALES DE SANTÉ	PERSONNES HANDICAPÉES	PERSONNES ÂGÉES
Alsace	254 160 045 €	258 087 464 €
Aquitaine	475 649 815 €	550 173 966 €
Auvergne	193 231 089 €	301 145 749 €
Basse-Normandie	265 672 946 €	276 305 123 €
Bourgogne	215 441 521 €	352 379 586 €
Bretagne	426 075 721 €	623 893 819 €
Centre	387 816 585 €	469 528 756 €
Champagne-Ardenne	223 736 854 €	203 641 813 €
Corse	38 580 413 €	36 248 631 €

19 mai 2015

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Texte 24 sur 99

AGENCES RÉGIONALES DE SANTÉ	PERSONNES HANDICAPÉES	PERSONNES ÂGÉES
Franche-Comté	199 113 577 €	179 378 978 €
Guadeloupe	71 161 247 €	31 618 861 €
Guyane	38 450 923 €	8 694 522 €
Haute-Normandie	269 073 439 €	269 362 470 €
Ile-de-France	1 564 106 649 €	1 114 419 422 €
Languedoc-Roussillon	414 283 841 €	427 152 676 €
Limousin	147 892 644 €	168 507 434 €
Lorraine	382 775 991 €	333 117 364 €
Martinique	62 841 221 €	33 465 569 €
Midi-Pyrénées	540 899 195 €	522 991 008 €
Nord - Pas-de-Calais	645 754 447 €	510 235 238 €
Océan Indien	144 852 552 €	35 882 694 €
Pays de la Loire	506 339 646 €	638 238 940 €
Picardie	303 240 034 €	275 358 345 €
Poitou-Charentes	242 019 100 €	353 389 291 €
Provence-Alpes-Côte d'Azur	636 101 455 €	720 391 944 €
Rhône-Alpes	794 832 550 €	922 848 578 €
Total France	9 444 103 500 €	9 616 458 241 €